



**Une force
à vos côtés**

WWW.CGTDESSDIS.COM

Montreuil, le 17 août 2021

A Monsieur le député Thomas MESNIER

Objet : Surcotation prime de feu des sapeurs-pompiers professionnels

Monsieur le Député,

Lors des récents débats parlementaires, il ne nous a pas échappé que vous seriez le prochain rapporteur du PLFSS 2022.

La CGT tient à vous féliciter au regard de l'importance de la tâche qui vous sera confiée.

Nous souhaitons d'ores et déjà nous rappeler à votre bon souvenir, et souligner que la partie salariale de la surcotation sur la prime de feu a été maintenue en parfaite iniquité.

Largement discutée au PLFSS 2021, la suppression de la part patronale de cette surcotation a été retenue, après une année de conflit menée par les agents.

Nous comptons sur votre action, à l'image de votre engagement lors de la discussion du PLFSS 2021, pour porter cette fois-ci, la légitime suppression de la surcotation à la charge des sapeurs-pompiers professionnels.

Nous sommes disponibles pour vous rencontrer et réouvrir les travaux de la suppression de cette part de retenue qui subsiste indûment depuis 2003.

Dans l'attente de la concrétisation de cette légitime demande, veuillez recevoir, monsieur le député nos salutations respectueuses.

Pour le collectif fédéral CGT des SDIS

Sébastien Delavoux